

indivision

Par **bob**, le **03/01/2005 à 21:29**

je voulais savoir s'il y avait une différence entre indivis et indivis par moitié et si c'est le cas est ce qu'on peut m'expliquer?
merci

Par **Olivier**, le **03/01/2005 à 22:39**

Une fiche de cours très complète sur l'indivision est présente sur le site pour toute information....

Néanmoins pour répondre rapidement le terme indivis signifie que plusieurs personnes ont des droits concurrents sur un même bien sans pour autant savoir sur quelle partie du bien porte ce droit (bref ils ont tous une vocation à la propriété du tout)...

Indivis par moitié précise les droits de chacun des indivisaires sur le bien : en gros ici on est en présence de deux personnes en concurrence sur un bien et elles le possèdent donc chacune pour la moitié, sans pour autant savoir quelle moitié elles possèdent...

Pour plus de précisions je te renvoie au site dans la partie cours rubrique droit civil, la fiche sur l'indivision doit s'y trouver...

Par **bob**, le **04/01/2005 à 21:54**

je n'ai qu'une chose à dire merci